

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC20

présenté par

Mme Pompili, Mme Attard et Mme Bonneton

ARTICLE 27

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 11° Favoriser la recherche participative impliquant l'ensemble des acteurs du monde agricole et les citoyens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche en agriculture comporte une forte composante de recherche appliquée. Les acteurs de terrain doivent être associés dès la conception des programmes de recherche.

C'est pourquoi il est indispensable de renforcer les liens entre les acteurs du monde agricole et les chercheurs de ces domaines. Pour cela, la recherche participative offre des atouts essentiels faisant se rencontrer l'ensemble des acteurs et en créant des espaces de dialogue et d'intérêts communs.

Cet amendement vise à assurer que le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt rappelle que l'enseignement supérieur agricole public comprenne parmi ses missions celle de favoriser la recherche participative impliquant l'ensemble des acteurs du monde agricole.